



## CIRCULAIRE

**DESTINATAIRES :** Représentants des États et Territoires suivants : **N°:** 19/33  
Îles Cook, Fidji, Guam, Kiribati, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, et Wallis et Futuna

**RÉFÉRENCES :** PRO 7/54/8 **DATE :** 16 décembre 2019

**OBJET :** **Appel à propositions dans le cadre du Projet de développement d'une aquaculture océanique durable**

### OBJET DE L'ANNONCE

1. La présente annonce vise à vous informer que la Communauté du Pacifique invite les entreprises aquacoles intéressées à soumettre des propositions afin de bénéficier d'une assistance au titre du Projet de développement d'une aquaculture océanique durable (PacAqua) financé par la Nouvelle-Zélande.
2. Parmi les entités éligibles figurent les personnes pratiquant la culture et l'élevage aquacoles, les transformateurs de produits aquacoles, les associations d'exportateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) souhaitant développer et étendre leurs activités et leurs capacités commerciales.
3. La Communauté du Pacifique veillera à ce que des annonces soient diffusées dans les médias nationaux des pays membres de la CPS éligibles, afin d'inciter les entreprises aquacoles intéressées à déposer leur candidature.
4. Veuillez trouver ci-joint les documents suivants :
  - a. Annonce de l'appel à propositions
  - b. Appel à propositions (comprenant les instructions de soumission)
5. La Communauté du Pacifique vous invite à diffuser ces documents auprès de vos réseaux à l'échelle nationale, notamment auprès des ministères compétents et des autres parties susceptibles d'être intéressées.

Audrey Aumua  
**Directrice générale adjointe, Suva**

P.J. 1 : Annonce de l'appel à propositions  
P.J. 2 : Instructions pour la soumission de propositions